

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présent(s) : 19

Absent(s) : 7

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 6

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le trente septembre deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°33 après avoir donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*), JACQUES Elisabeth, PIGNATEL Agnès, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETARE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé

N° ordre : 31

Délibération n°2022/149

OBJET : RECRUTEMENT DE VACATAIRES AFFECTES AU SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE – EXTENSION AUX VISITES DE TERRITOIRE

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2022/39 en date du 17 mars 2022 autorisant le recrutement de vacataires pour les visites de fortifications ponctuelles en dehors des périodes estivales sur lesquelles la CCVUSP recrute habituellement des agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité ;

CONSIDERANT que la CCVUSP organise également des médiations de territoire sur la période estivale ;

CONSIDERANT que la CCVUSP est sollicitée pour des médiations ponctuelles de territoire en dehors de la saison estivale ;

CONSIDERANT le caractère temporaire et à temps non-complet de ce besoin (au regard de la durée hebdomadaire du temps de travail) ;

CONSIDERANT la proposition de Mme la Présidente de recruter des vacataires pour effectuer lesdites médiations de territoire, la proposition répondant aux trois conditions suivantes :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

CONSIDERANT la proposition de rémunérer la vacation sur la base d'un forfait de 70 € ;

Sur proposition de Daniel MILLION-ROUSSEAU, Vice-Président délégué au patrimoine culturel et naturel,

Après délibéré,

- **AUTORISE** la présidente à recruter des vacataires pour les médiations de territoire sur l'année 2022.
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base de 70 € par médiation ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document et acte afférent à ces recrutements.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

